Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260914-D2026085-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 10 septembre 2026

Le 10 septembre 2026 à 19H00, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du vendredi 04 septembre 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, M. Marc TARDY, Mme Magali LE VIQUEL, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, M. Cédric CHEVRIER, Mme Catherine GAYDAN, Mme Marie GAUTRET, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN, Mme Aline HERON.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Margot CHAPON donne pouvoir à Mme Clara BOSZNAY.
Mme Salomé TOITOT donne pouvoir à M. Damien JUNGE

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 21 / **procurations :** 2

Secrétaire de séance : M. Marc TARDY

DELIBERATION N°2026/85

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION RAPPORT D'ACTIVITES 2025

En application des dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Le rapport d'activité de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération 2025 est également disponible sur Internet : https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/publications/

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Bono est représenté au sein du Bureau communautaire par M. François Vaillant et Mme Clara BOSZNAY. À ce titre, la commune est associée aux principales instances de pilotage et de décision de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération. Cette représentation lui permet également de participer à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), instance chargée d'examiner le fonctionnement et l'évolution des services publics délégués ou gérés par l'intercommunalité.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260914-D2026085-DE

Le Bono dispose d'une représentation au sein du Bureau communautaire complète dans les cinq commissions communautaires grâce à deux élus référents, avec une répartition cohérente entre les enjeux de développement territorial (M. François Vaillant) et les enjeux de ressources, services à la population et environnement (Mme Clara Bosznay).

M. François Vaillant siège dans deux commissions :

- Commission Aménagement et Développement économique (Aménagement et Urbanisme, Habitat et Logement, Développement économique, Emploi, Formation et Innovation).
- Commission Déchets, Mobilité, Patrimoine et Grands Projets.

Mme Clara Bosznay siège dans trois commissions :

- Commission Ressources communautaires (Finances, Ressources humaines, Systèmes d'information et Numérique).
- Commission Attractivité et Services à la Population (Tourisme, Culture, Sports et Loisirs, Solidarités).
- Commission Environnement, Eau et Assainissement.

Par ailleurs, le Maire du Bono participe à la Conférence des maires, instance de concertation réunissant l'ensemble des maires des communes membres de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et organisée au minimum une fois par an. Cette instance permet d'échanger sur les grandes orientations de l'intercommunalité, de préparer les décisions stratégiques qui seront soumises au conseil communautaire et de faire remonter les préoccupations propres à chaque commune. Elle constitue également un espace privilégié de dialogue entre les maires et le président de l'agglomération, contribuant à la recherche de positions communes sur les principaux projets et politiques communautaires.

ANNEXE B – Rapport d'activité 2025

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :
Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **de prendre acte** de la communication du rapport d'activité 2025 de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

Le 11 septembre 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX



Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.